

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
**4 juin 2018**

---

**Présents:** Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, ~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 04.- INTERCOMMUNALES - Imio, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2018 - Ordre du jour - Modification des statuts - Règles de rémunération - Renouvellement du Conseil d'administration - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le courrier, en date du 29 mars 2018, transmis par le Directeur générale et le Président du Conseil d'administration de la S.C.R.L. "Imio" informant a Ville de la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire le 21 décembre 2017;

Considérant que l'accès aux documents-annexes de l'Assemblée générale extraordinaire ont été accessibles à partir du 26 avril 2018;

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales supra-locales et de leurs filiales;

Vu la circulaire de mise en application des décrets du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) ainsi que la loi organique des Centres publics d'Action sociale du 8 juillet 1976.;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Administration générale-Police-Prévention-Ressources humaines" en sa séance du 31 mai 2018;

Vu les articles L1122-27 et L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2018 de la S.C.R.L. "Imio";
- d'approuver la modification des statuts - mise en conformité par rapport au nouveau décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales;
- d'approuver les règles de rémunération;
- d'approuver le renouvellement du Conseil d'administration;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

La présente délibération sera transmise à l'intercommunale concernée.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION